

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 10 avril à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Folelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (17) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, CERANI Rachel, CERVETTI Michel, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LIMONGI André, MARTZOLFF Myriam, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, RAFFALLI Muriel, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Sylvie, SOULLARD Patricia.

Absents (6) : FRANCESCHI Jean Marc, GERONIMI Vital, LEPORATI Maryline, MATTEI Dominique, PACO dos SANTOS Sandrine, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (1) : PACO dos SANTOS Sandrine donne pouvoir à CASTELLI Yannick.

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en Exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 18	Séance du 10 Avril 2025	Convocation le 25 Mars 2025
---------------------------------	------------------------	--	-------------------------	-----------------------------

Pour : 18 Contre : 00 Abstention : 00

Objet : **Recherche de financement pour la réalisation de trottoirs « Route de la Mer »**

Monsieur le Maire expose que la commune projette de réaliser des trottoirs « Route de la Mer » au départ du collège de la Casinca jusqu'au parking de la plage San Pellegrino.

En effet, avec la constante évolution des activités en plein air et du nombre de piétons circulant sur ce tronçon de route, il devient une nécessité de réaliser un espace permettant un cheminement sécurisé jusqu'à la mer.

Ces travaux comprendront :

- * la réalisation de trottoirs en béton au côté droit de la voirie
- * l'enfouissement des câbles aériens
- * la création d'un réseau d'eaux pluviales
- * la création d'un réseau d'éclairage public
- * l'installation d'aménagements urbains (bancs, poubelles etc...)

Compte-tenu de l'ampleur de l'opération, les travaux se dérouleront en deux phases :

- La 1ère phase : départ au collège de la Casinca jusqu'à l'entrée de l'Hôtel San Pellegrino
- La 2ème phase : de l'entrée de l'Hôtel San Pellegrino jusqu'au parking de la plage San Pellegrino

Le montant de l'opération (travaux et prestations intellectuelles) se décompose comme suit :

Phase 1 : 326 000 € HT
Phase 2 : 260 000 € HT
Total : 586 000 € HT

Le coût élevé du projet oblige la commune à réaliser dans un premier temps la phase 1.

Ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Adopte le plan de financement du projet de réalisation de trottoirs « Route de la Mer » tel qu'il figure ci-dessous :

Coût total de l'opération : 326 000 € (Hors Taxes)	
Financement	
Collectivité de Corse 50%	163 000,00 €
Etat 30%	97 800,00 €
Commune 20%	65 200,00 €

- Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de l'Etat.
- Autorise le Maire à solliciter un financement auprès de la Collectivité de Corse.
- Autorise le Maire à procéder à la réalisation de cette opération sous réserve de l'obtention du financement.
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents, marchés publics et actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 10 avril 2025

Le Maire
Yannick CASTELLI

